



AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

Que pour l'année 2023, les séances ordinaires du conseil se tiendront le 2^e lundi du mois, sauf pour le mois de janvier où la séance se tiendra le 3^e lundi du mois.

Pour les mois d'avril et octobre, la séance se tiendra le 2^e mardi du mois, étant donné les journées fériées des 10 avril et 9 octobre 2023.

Les séances débuteront à 19 h 30, et auront lieu à la salle du conseil « J.-Adolphe-Arduin » située au 2114, chemin du Tour-du-Lac, Nomingue.

Voici le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023 :

16 janvier	13 février
13 mars	11 avril
8 mai	12 juin
10 juillet	14 août
11 septembre	10 octobre
13 novembre	11 décembre

Le projet d'ordre du jour pour chaque séance ordinaire sera disponible à l'entrée de la salle et il sera publié sur le site Internet de la Municipalité.

Donné le 16 novembre 2022.

François St-Amour, ing.
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général de la municipalité de Nomingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 16 novembre 2022, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce seizième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-deux (16 novembre 2022).